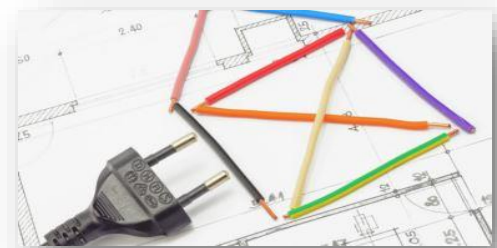


Description des prestations

Contrôles périodiques (CP) – EM ELECTROCONTROL SA

Le contrôle périodique des installations électriques sert à garantir la sécurité électrique des personnes concernées et à assurer la protection des biens matériels. L'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), la norme sur les installations à basse tension (NIBT) et les normes européennes (EN) sont prises en compte pour ce faire.



1. Avantages pour le client

- Respect de l'obligation légale de contrôle
- Expertise indépendante des installations par l'organisme d'inspection accrédité SIS 0094
- Augmentation de la sécurité et de la fiabilité des installations électriques concernées

2. Déroulement et réalisation

Contrôle visuel

Contrôle des documents techniques comme les schémas, le marquage, le type de local, le mode de protection, le bon choix et la disposition des matériels.

Détails:

- Protection contre les contacts accidentels
- Accessibilité
- Réglages de protection à l'aide de la documentation

Certains contrôles doivent être effectués hors tension. Il faut donc toujours s'attendre à une brève coupure de courant. Les personnes concernées sont donc informées à l'avance.

Mesure

Vérification par mesure instrumentée de tous les circuits de l'installation (par ex. éclairage, prises de courant, installations d'appareils) et des dispositifs de protection servant à protéger les personnes et les biens matériels. Détails :

- Continuité des conducteurs de terre, de protection et liaison équipotentielle
- Résistance d'isolement, courant de fuite
- Impédance (courant de court-circuit)
- Mise hors tension automatique des dispositifs de protection en cas de défaut, par ex. RCD (FI)
- Polarité, champ tournant, ordre des phases

Documentation

Après la réalisation des contrôles mentionnés ci-dessus, les documents suivants sont établis :

- En cas de défauts : rapport sur les défauts contenant une liste détaillée des résultats, des mesures et des photos
- Avertissement en cas de manquement dans la documentation technique
- Protocole d'essai et mesure avec liste détaillée des résultats des mesures
- Rédaction du rapport de sécurité prévu par l'OIBT ; en cas de défauts : après notification de l'élimination de défauts
- Rapport de contrôle ou d'inspection (si nécessaire)